|  |
| --- |
| **Commentaires C-012-F****21 août 2019****Anglais et français seulement** |
| **Commentaires soumis par la République algérienne démocratique et populaire**CommentAIRES SUR L’avant–projet de rapport DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU SIXIÈME Forum Mondial des Politiques de Télécommunication et des technologies de l’information et des communications de 2021  |

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de la Poste, des Télécommunications et du Numérique**

**« Remarques relatives à l’avant–projet de rapport publié par le SG de l’UIT portant la structure du rapport du Forum Mondial des Politiques des Télécommunications 2021 »**

**Quelques commentaires à prendre en considération dans différents points du rapport du SG sur le FMTP-21 :**

* **Le point 2.1** la force transformatrice des nouvelles technologies doit aussi être livrée avec défis stratégiques complexes notamment relative à la sécurité des réseaux et leur stabilité, à la préservation de la santé et la sécurité des personnes et à la protection de leur vie privée, ainsi qu’avec la protection de l’environnement.
* **Le point 2.6** relatif aux grandes questions qui pourraient être abordées lors de l’examen des possibilités et des défis des nouvelles technologies numériques, il va falloir prendre en considérations ces questions :
* Quels est le rôle des instances internationales, notamment l’UIT, pour l’appui des pays en développement dans l’utilisation des TIC au profit de la réalisation des ODD.
* Comment promouvoir une **réelle** collaboration multipartite qui permettra aux pays en développement de tirer parti des revenus engendrés par l’économie numérique en leur qualité de partie de la chaine mondiale.
* **Le point 2.8.1.1 :** avec l’émergence et l’expansion de l’IA il est très crucial pour les pays en développement de débattre sur les questions suivantes notamment :
* Comment faire face aux problèmes des inégalités, des robots racistes déclenchés par l’IA ?
* Comment partager les richesses créées par les machines ?
* Comment résoudre les problèmes de l’éthique liés à l’utilisation de l’IA, et quelle est l’instance qui sera habilité à valider les règlements liés à ce domaine ?
* Quelles influences de l’IA sur les aspects socioéconomiques des États et sur les aspects de la vie quotidienne des individus ?
* Comment faire face aux problèmes liés à la protection de la vie privée des personnes suite à l’expansion de l’IA ?
* Quel est l’avenir juridique de ces robots qui sont capables de percevoir et d’agir ? (question complexe mais plutôt probable avec les grandes firmes de l’IA)
* **Le point 2.8.2.2 :** s’agissant des questions qui doivent aussi être débattus dans la partie relative à l’IoT il va falloir prendre en considération ce qui suit :
* Quels sont les enjeux et les conséquences engendrés par la collecte des données (avec les objets connectés) pour la sécurité des États ?
* Comment assurer la protection de vie privée des personnes avec l’IoT ?
* Comment se fait la gestion des données personnelles et leur stockage ?
* **Le point 2.8.4.2 :** dans la partie relative au Big Data il va falloir aussi prendre en considération ce qui suit :
* Quels gains peuvent tirer les pays en développement des données créés par leurs citoyens, partagées sur Internet et exploité par les grandes entreprises ? et comment peut –on collaborer pour une approche gagnant-gagnant ?
* Comment garantir la protection de la vie privée des personnes ;
* Comment se fait la gestion des données personnelles et leur stockage.
* Comment faire face à l’utilisation non autorisée de la data dans les domaines du e-commerce et de l’IA ?
* **Le point 2.8.5.2 :** les questions qui doivent aussi être discutées dans la partie relative aux OTT, il va falloir approfondir l’examen des questions suivantes :
* Comment ces fournisseurs d’OTT doivent-ils contribuer au développement économique des pays où se trouvent les utilisateurs ?
* Comment les fournisseurs d’OTT gèrent, stockent et réutilisent les données personnelles de leurs clients ?